

Affiché le 07/05/2024



(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° PC 085 223 24 F0007

Demande du : 02/04/2024

**Sur un terrain sis et cadastré : LA METAIRIE DU LAY
223 YI 18**

**Pour : construction de deux abris (chevaux et ovins /
stockage fourrage et matériel)**

DESTINATAIRE

Madame TEILLET Myriam
111 Route de Fontenay
85570 POUILLE

Dossier suivi par : PÊCHER Hugo

OBJET : Retrait avant décision du Permis de Construire (RECOMMANDE A.R.).

REF. : Votre demande de retrait du 06/05/2024 adressée au service instructeur

Madame,

Par mail susvisé, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier n° PC 085 223 24 F0007 décrit dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré **SANS SUITE**.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Décision transmise au
représentant de l'Etat

le - 7 MAI 2024

A SAINTE-HERMINE,

le - 6 MAI 2024

Le Maire

Philippe BARRÉ

Par délégation du Maire,

Marie-Thérèse GUINOT

Adjointe au Maire

